

Droit d'auteur sur les photographies

Auteur connu

Une personne physique : Vie de l'auteur + 50 ans suivant l'année de son décès

Si vous réalisez une photographie dans l'exercice d'un emploi ou pendant une formation, sauf mention contraire dans votre contrat de travail, c'est l'employeur qui est le titulaire des droits d'auteur sur vos œuvres photographiques.

Oeuvre commandée : Vie de l'auteur + 50 ans suivant l'année de son décès

Titularité pour les photographies commandées

Avant 2012 Si un client a commandé une photographie et l'a payée en entier, il est considéré comme le premier titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre, sauf entente contraire.

Après 2012 Les photographes canadiens sont les premiers titulaires des droits d'auteur des images qu'ils produisent.

Auteur inconnu



Created by Adrien Coquet
from Noun Project

50 ans après la première publication si elle est publiée
ou
75 ans après la création si elle n'a jamais été publiée

Personne morale (Entreprise, gouvernement, municipalité)

50 ans après sa création. Les œuvres préparées ou publiées sous la direction ou sous la surveillance du gouvernement fédéral, provincial ou municipal appartiennent à ceux-ci.

Exception quand une personne physique est titulaire de la majorité des actions avec droit de vote de la société on parle alors de vie de l'auteur + 50 ans après son décès